

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La LPO questionnée par la justice suite à une action de la FNC

8 janvier 2020 à Issy-les-Moulineaux

La stratégie de dénigrement systématique de la Fédération nationale des chasseurs (FNC) par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) est une nouvelle fois dans le viseur de la justice.

En effet, suite à la campagne de communication de la FNC, « chasseurs, premiers écologistes de France ? », diffusée à l'été 2018 dans le métro parisien et qui déclinait par plusieurs visuels l'action concrète menée par les chasseurs en faveur de l'écologie, la LPO avait détourné cette campagne sur son site internet.

La FNC avait donc déposé une plainte en diffamation publique à l'encontre de la LPO. Le juge d'instruction en charge de la procédure vient d'ordonner le renvoi, devant le tribunal correctionnel de Paris, de son directeur général.

Ce dernier, mis en examen, devra donc apporter la preuve, devant le tribunal correctionnel de Paris de la véracité des allégations diffamatoires formulées sur le site internet de la LPO à l'encontre de la FNC qui représente tous les chasseurs de France, dans le cadre du détournement des affiches de la campagne de la FNC.

N'en déplaise à la LPO, la chasse est une activité légale et la FNC est aussi reconnue comme association agréée au titre de la protection de l'environnement.

La FNC défend une chasse durable à la fois dans l'intérêt des chasseurs mais aussi au service des territoires ruraux. La loi du 24 juillet 2019 est d'ailleurs venue conforter son action et celle de son réseau de fédérations en faveur de la protection de la nature et de la biodiversité.

En la matière, la LPO n'a pas le monopole du bien-penser. Elle doit cesser de préférer des fausses allégations dans le seul but d'asseoir sa crédibilité.

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont 1,14 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

